

Calendrier – dates importantes HCFC



Interdiction d'utiliser d'HCFC **vièrge**

Fin d'utilisation HCFC recyclés et régénérés



utilisation HCFC **recyclés** et **regénérés** pour la maintenance ou l'entretien des équipements de réfrigération, de climatisation et de PAC existants, à condition :

- qu'il s'agisse de HCFC préalablement récupérés dans de tels équipements
- uniquement par l'entreprise qui a effectuée, ou a fait effectuer la maintenance ou l'entretien
- !! en Flandre utilisation uniquement dans la MEME installation classée !!
- que le récipient soit muni d'une étiquette précisant: la régénération, les informations sur le numéro du lot, nom et adresse de l'installation de régénération.
- + étiquette sur l'installation (type et quantité) + carnet d'entretien + contrôle de fuite.



1/01/2010

31/12/2014

Bruxelles-Capitale: les HCFC doivent être remplacés pour le 31 décembre 2014

31/12/2014

30/05/2015

Flandre: les installations peuvent continuer à fonctionner avec les HCFC, pour autant qu'elles soient étanches

Wallonie: HCFC doivent être remplacés au plus tard le 30 mai 2015, sauf si l'exploitant démontre que l'installation est étanche depuis au moins 2 ans (carnet d'entretien)